

NOTE DE PRÉSENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2021

SOMMAIRE :

- I- Le cadre général du budget
- II- La section de fonctionnement
- III- La section d'investissement
- IV- Les budgets annexes

I - LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune de Fourques, elle est également disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. La transmission au représentant de l'État est effectuée dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune de Fourques dispose de 3 budgets :

- Budget principal,
- Budget annexe des Festivités,
- Budget annexe Eau et Assainissement.

Les budgets 2021 ont été votés le 09 avril 2021 par le Conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande en mairie.

Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de continuer à ne pas recourir à l'emprunt comme les années précédentes.
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Le budget principal 2021 s'équilibre :

- à **2 737 251,00** euros en section de fonctionnement ;
- à **1 273 100,00** euros en section d'investissement.

II -LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du territoire communal.

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 s'élève à 2 737 251,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les frais de personnel, les subventions versées, les autres charges de gestion courante et les intérêts des emprunts.

Les dépenses d'achat de fournitures ont été augmentées par l'acquisition des produits requis pour la lutte contre la Covid-19.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent environ 32,88 % des dépenses du budget de fonctionnement de la commune, sachant qu'au niveau national ce taux est de 55,36% pour l'année 2017 selon la DGFIP. La commune emploie 20 agents titulaires, 3 agents contractuels dont 2 sur des postes « école et entretien des bâtiments communaux » et 1 sur un contrat de projet.

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement pour l'année 2021 s'établit à 2 737 251,00 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services fournis à la population (restauration scolaire, animations culturelles, location de salle, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat, aux dotations communautaires et aux reversements de diverses taxes et participations.

Celles-ci restent stables malgré la baisse constante des dotations de l'Etat notamment la Dotation Globale de Fonctionnement appelé plus communément DGF.

Cependant la situation actuelle, due à la crise sanitaire, impacte les ressources par l'absence de recettes encaissées au titre de prestations fournies à la population.

	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (CA)	2021(BP)
Impôts locaux (Chapitre 73)	1 653 180,37	1 658 350,17	1 661 593,98	1 641 854,21
Dotations (Chapitre 74)	344 350,77	356 980,37	373 327,22	328 864,00
Produits des services (Chapitre 70)	121 820,74	121 568,68	91 508,26	82 100,00

LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT, EN EUROS :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitre	Libelle	BP 2021
011	Charges à caractère général	689 591
012	Charges de personnel et frais assimilés	956 900
014	Atténuation de produits	24 000
022	DEPENSES IMPREVUES	80 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	500 700
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 300
65	Autres charges de gestion courante	270 260
66	Charges financières	186 500
67	Charges exceptionnelles	20 000

FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitre	Libelle	BP 2021
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	656 033
013	Atténuation de charges	1 400
70	Produits du service, du domaine et des ventes	82 100
73	Impôts et taxes	1 641 854
74	Dotations et participations	328 864
75	Autres produits de gestion courante	27 000
77	Produits exceptionnels divers	0

La fiscalité :

La perte de ressource correspondant à la taxe d'habitation sur la résidence principale est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, le taux départemental de TFPB 2020 de 24,65 %, s'additionne à partir de 2021 à celui de la commune qui reste stable soit un total de 15,78% + 24,65% = 40.43%.

Afin que le transfert de part départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme prévoit d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux par un coefficient correcteur. Ce taux est de 0,85783 pour la commune de Fourques.

Le projet de budget pour l'année 2021 est établi en conservant une stabilité des taux d'imposition.

Les taux d'imposition pour l'année 2021 sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,43 % soit 15,78% + 24,65%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,48 %

Les dotations de l'Etat et autres ressources.

Les dotations attendues de l'Etat, du Département, de l'EPCI et autres s'élèvent à **328 864,00 euros**.

Les subventions attribuées

Le Conseil municipal a voté une somme de 131 000,00 euros au titre des subventions communales versées au budget des festivités, au C.C.A.S. et aux associations.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme et contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent, d'une part les recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les ventes de biens communaux, et, d'autre part, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Elles sont complétées par un virement de la section de fonctionnement (500.700,00€).

Pour le budget principal, le remboursement en capital pour l'année 2021 s'élève à 198 200 euros.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT, EN EUROS :

INVESTISSEMENT : DEPENSES (y compris RAR)

Chapitre	Libelle	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	199 200
20	Immobilisations incorporelles	109 900
204	subventions d'équipement versées	34 000
21	Immobilisations corporelles	324 100
23	Immobilisations en cours	605 900

INVESTISSEMENT : RECETTES (y compris RAR)

Chapitre	Libelle	BP 2021
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	31 987
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	500 700
040	Operation d'ordre de transfert entre sections	9 300
10	Dotations, fonds divers et reserves	630 113
13	Etat et établissements nationaux	101 000

IV - LES BUDGETS ANNEXES

EAU ET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
Section de fonctionnement		
Budget annexe eau et assainissement	188.829,00	188.829,00
Section d'investissement		
Budget annexe eau et assainissement	912.035,00	912.035,00

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 188 829 € en fonctionnement et 912 035 € en investissement.

Le fonctionnement reste en équilibre sans avoir recours à une subvention du budget principal. Les dépenses sont en progression en raison de la dotation aux amortissements. La section d'investissement prend en compte la poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux et la continuité de la ressource en eau.

FESTIVITES

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
Section de fonctionnement		
Budget annexe festivités	43.500,00	43.500,00

Une subvention d'équilibre de 26 000€ est versée par la commune.

Le budget retrace les opérations concernant les manifestations des journées camarguaises et de la fête votive de la commune. Cette année, la crise sanitaire n'a pas permis les manifestations du mois d'avril et contraindra sans doute à des modifications pour la fête votive.